



**Le Tribunal arbitral du sport (TAS) va se pencher sur le cas du gardien camerounais de l'Ajax Amsterdam le 2 juin prochain au siège de l'institution basée à Lausanne en Suisse.**

Onana avait été suspendu douze mois par l'instance faîtière du football européen pour dopage. Il avait été contrôlé positif, le 30 octobre 2020, au furosémide, une substance prohibée. Le Lion Indomptable et son club ont fait appel devant le TAS.

*l'Ajax avait invoqué le caractère non intentionnel du geste de son gardien : «Le matin du 30 octobre 2020, il ne se sentait pas bien. Il a donc pris des pilules pour soulager la douleur. Sans le vouloir, il a pris du Lasimac (un diurétique et hypotenseur), médicament qui avait été prescrit à sa femme.»*

Depuis sa suspension, André Onana est privé de compétitions et d'entraînements collectifs.